Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl

Fédération des CPAS

Dossier de presse

Rentrée politique de la Fédération des CPAS wallons :

« *l'effet retard* », une perspective qui effraie

Au pic de la crise sanitaire, la première ligne des soins santé s'est mise en évidence, dans le formidable travail qu'elle réalisait. La première ligne sociale a également été mise à rude épreuve, au premier rang de laquelle les CPAS.

Face à la crise sanitaire, les CPAS wallons ont fait front

Au pic de la crise, en mars dernier, les CPAS, en tant que services essentiels visés par l'Arrêté royal de mars 2020, ont dû revoir leur organisation, pour à la fois appliquer les mesures imposées aux organisations par le Conseil national de sécurité (CNS), et continuer à assurer leurs missions essentielles vis-à-vis des populations fragilisées. A titre d'exemple, des mesures d'urgence ont été prises en vue d'assurer la continuité de fonctionnement des organes délibérants des CPAS, la poursuite des décisions d'octroi des aides, des enquêtes sociales et l'examen des dossiers individuels (dans certains cas à distance), etc.

Vis-à-vis des personnes, les CPAS ont, pendant cette crise, assuré en urgence des services complémentaires, parfois amplifiés par la crise :

- l'hébergement des sans-abri (avec l'aide des associations de terrain) ;
- la participation aux dispositifs de confinement des migrants ;
- le maintien des services d'aides familiales (SAFA), à tout le moins pour les ménages confinés nécessitant un impérieux soutien ;
- l'organisation des services en maisons de repos, dans une situation sanitaire évolutive d'heure en heure ;
- la multiplication des dispositifs d'aide alimentaire, afin de palier la diminution des services alimentaires assurés par des bénévoles en temps normal ;

La Fédération des CPAS de Wallonie avait d'ailleurs, dans un courrier qui leur avait été adressé, remercié tous les travailleurs des CPAS pour leur implication. Ils font en effet partie de cette première ligne sociale, vitale dans la situation de crise que nous connaissons. La Fédération réitère publiquement l'expression de sa gratitude envers l'ensemble des CPAS wallons et leur travailleurs, dont l'action quotidienne, dans l'ombre liée à la confidentialité de leur métier, mérite une mise en lumière.

De sombres perspectives pour les mois et même années à venir

Le monitoring du terrain mené sur les 6 derniers mois permet de confirmer l'augmentation du nombre de personnes sollicitant l'aide des CPAS, depuis le début de la crise Covid. Sur la base de ces informations, les

dernières estimations du Bureau du Plan font état d'une augmentation prévisible de 10% du nombre de personnes bénéficiaires du revenu d'intégration entre 2019 et 2021. La crise de 2008 a toutefois dramatiquement montré que ce n'est pas sur une année que les conséquences d'un choc économique se marquent : les effets se feront hélas encore plus que probablement sentir en 2022 sur les CPAS.

Forte de l'expérience de la crise de 2008, **la Fédération des CPAS s'attend à une augmentation minimum de 15 % du nombre du Revenu d'intégration (RI) d'ici 2022, sans compter celle des aides sociales complémentaires.**

Selon les estimations de la Fédération des CPAS de Wallonie, un renfort en personnel dans les 262 CPAS wallons est nécessaire, à hauteur de minium 680 équivalents temps plein.

Pour les aider à faire face à cet effet retard de l'arrivée de nouveaux publics mis en difficulté par les conséquences socio-économiques du Covid), les CPAS devront pouvoir s'appuyer sur des politiques soutenantes, à l'égard des publics fragilisés (au travers des Plans de lutte et/ou de sortie de la pauvreté actuellement à la réflexion au niveau fédéral, wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles), mais également à l'égard des structures CPAS en tant que telles.

Parmi les problèmes et conséquences que nous envisageons :

- **Les problèmes d'endettement**. On a estimé à 10 % l'augmentation du panier des « courses » depuis le début de la pandémie. En énergie, les consommations générées notamment via les compteurs à budget, déconnectés -fort heureusement en période de confinement- ont créé une dette, pour les personnes déjà fragilisées, qu'il va bien falloir solder.

- **Les conséquences des pertes momentanées d'emploi, surtout pour les revenus modestes**. Les formes de chômage temporaire, les pertes enregistrées par les indépendants et les petits commerçants, les arrêts de contrats des personnes engagées sous régime de l'interim… ont et vont continuer à potentiellement engendrer des difficultés financières dans le chef des ménages concernés. Nonobstant les mécanismes de soutien mis en place par le Fédéral et les Régions, nous anticipons dans les CPAS un grand nombre de demandes d'aides complémentaires aux allocations octroyées. Ce « nouveau public » de petits commerçants et d'indépendants commence d'ailleurs à frapper aux portes des CPAS, surtout dans les zones urbaines.

- **La problématique des étudiants jobistes.** Nombreux sont les étudiants qui (sur)vivent grâce à un job d'étudiant. Cette possibilité de travailler a été mise à mal et continue dans une moindre mesure à l'être. Avec la rentrée scolaire, les loyers des kots continuent à tomber chaque mois et de nombreux jeunes jeunes pourraient se retrouver dans une situation délicate au moment précis où ils doivent consacrer leur énergie aux études.

- **Le traumatisme des aînés et MR/MRS**. Les résidants, les familles et tout le personnel ont vécu un traumatisme qu'il est nécessaire d'accompagner par un soutien psychologique adéquat. Ces besoins viennent s'ajouter à ceux déjà identifiés, relatifs notamment aux difficultés financières et de surcharge de travail dans les CPAS. La Fédération des CPAS avait déjà tiré la sonnette d'alarme il y a quelques mois à cet égard, en annonçant une « faillite virtuelle » des CPAS, principalement dans les grandes villes. La situation actuelle et future risque encore de s'aggraver. Une diminution quantitative et qualitative des services octroyés par les CPAS aux personnes les plus fragiles et démunies est hors de question.

Le Gouvernement a décidé des mesures significatives de soutien aux maisons de repos. Force est constater que la sous-occupation en maison de repos persiste et que ces maisons restent déforcées en terme de ressources financières. En secteur public, la baisse de taux d'occupation était en moyenne de 4,3 %. Seuls 9 lits sur 10 sont donc occupés. Dans certains cas, le taux d'occupation est de 75 %. Dans notre société et aussi à l'endroit des maisons de repos, il y a un problème de confiance. Les maisons de repos doivent disposer de moyens comparables à ceux qui étaient les leurs en 2019 pour pouvoir faire face à un éventuel rebond ou deuxième vague. Cela appelle la poursuite des mesures d'immunisation au 4ème trimestre 2020, ainsi qu'une

compensation de la perte du prix de journée liée à des conditions sociales tels le maintien de l'emploi et l'absence de distribution de dividendes.

Focus sur la sortie de crise en Wallonie : un appel à un solide soutien régional, communautaire et surtout fédéral

De manière générale, nous ne pouvons que souscrire aux priorités affichées par le Gouvernement wallon au travers du *Plan wallon de sortie de la pauvreté*, dans sa première mouture.

En effet, mettre le logement, l'emploi, la formation et la santé comme lignes directrices rejoint sans aucun doute les difficultés principales que les usagers des CPAS rencontrent au quotidien.

Il s'agira donc de :

- décliner ce Plan au travers de mesures concrètes pouvant avoir un réel impact positif sur les conditions de vie des citoyens les plus fragiles ;
- concentrer des budgets additionnels sur quelques priorités de ce Plan ;
- articuler ces mesures avec celles envisagées aux autres échelons de pouvoir (Fédération Wallonie-Bruxelles et Fédéral), afin de créer un cercle vertueux. Nous en appelons donc à une grande concertation interfédérale, de ce point de vue ;
- articuler ces mesures dans les dynamiques plus larges de sortie de crise et de relance envisagées à tous les niveaux de pouvoir : la lutte contre la pauvreté doit en effet faire partie intégrante d'une politique de relance, et non pas d'une dimension « à part ».

La Fédération des CPAS est satisfaite d'être associée à tous les lieux de discussion où ces mesures seront discutées et elle ne manquera pas de relayer les préoccupations et besoins des 262 CPAS wallons. Elle insiste également pour que les CPAS constituent les pivots locaux de ces futurs plans de relance et de sortie de la pauvreté, eu égard à leurs missions organiques.

De manière non exhaustive, voici quelques orientations nécessaires pour décliner certaines actions concrètes au niveau wallon :

1. **Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de réduction du non-recours aux droits**

   A cet égard, il est envisagé d'établir un relevé pour les compétences wallonnes des droits.

   La Fédération des CPAS est favorable à cet exercice de cartographie, mais insiste pour qu'une réflexion soit menée sur la communication qui en découlera.

   Sans une information structurée, large et continue, le non-recours persistera, tant il relève simplement parfois d'une méconnaissance des dispositifs.

2. **L'accès au logement pour toutes et tous**

   - **Octroi d'une allocation de loyers aux ménages disposant de revenus précaires en attente d'un logement social depuis une certaine durée**

     Avant tout, la Fédération souhaite insister sur le fait que la mise en place de ce dispositif ne peut être envisagée que parallèlement à un plan de financement en vue d'augmenter la capacité du parc locatif

public wallon. En effet, le mécanisme de l'allocation-loyer doit être vu comme une solution temporaire en attendant qu'un nombre suffisant de logements d'utilité publique soient disponibles.

- **Evaluation et révision des règles d'attribution des logements publics**

  La Fédération des CPAS plaide pour une meilleure accessibilité des logements d'utilité publique aux locataires précarisés, tout en assurant une mixité sociale et une viabilité du système.

  Elle plaide également pour la poursuite des efforts dans la mise en place d'une politique des loyers cohérente et progressive en matière de logement du secteur public.

- **Prêt à taux zéro pour constituer la garantie locative et l'abaisser à 2 mois de loyer**

  Si la Fédération des CPAS n'est pas opposée à cette proposition de prêt à taux zéro, elle souligne que cette mesure ne peut être qu'un préalable, mais doit à terme aboutir à la création d'un *Fonds de garantie locative*.

- **Révision du dispositif des compteurs à budget et mise en place d'une fourniture de base en énergie**

  Le non-accès à l'énergie s'explique par 3 facteurs, généralement cumulatifs : la faiblesse des revenus des ménages (en ce compris les travailleurs), le coût de l'énergie et la vétusté des installations.

  La Fédération des CPAS partage le constat que le compteur à budget n'est pas un outil de lutte contre la précarité énergétique, mais bien un outil de limitation de l'endettement. Sans le compteur à budget, les dettes énergétiques risquent de s'accumuler. C'est pour cette raison que la Fédération des CPAS est opposée à leur suppression tant que des solutions structurelles d'accès à l'énergie ne seront pas sur la table.

  Lutter efficacement contre la précarité énergétique nécessite d'agir sur les ressources des ménages (permettre aux CPAS de disposer de fonds activables à leur attention est donc essentiel), sur le coût de l'énergie (via un élargissement de l'accès au tarif social) et l'amélioration des conditions de logement (rénovation et accompagnement socio-énergétique, notamment via les tuteurs énergie).

- **Optimisation des dispositifs d'accompagnement énergétique des personnes précarisées**

  Elle ne sera pas possible sans un soutien structurel et l'élargissement de la mesure « tuteur énergie » qui permet un accompagnement individualisé à domicile des ménages. Le dispositif des tuteurs énergie est LA voie royale d'accès à l'énergie, à l'eau et au logement décent. A ce jour, seuls 64 CPAS en disposent. Il est urgent d'offrir cet accompagnement à tous les citoyens wallons.

- **Révision du mécanisme des limitateurs de débit d'eau et extension du *Fonds social de l'Eau*** (FSE)

  La Fédération des CPAS accorde une importance particulière à l'accès à l'eau, droit fondamental s'il en est.

  L'amélioration de l'accès au FSE ainsi qu'au *Fonds des Améliorations Techniques* (FAT) nécessite d'urgence une augmentation des ressources humaines dédicacées (élargissement du dispositif tuteurs énergie notamment), une revalorisation de l'enveloppe disponible et la formation très spécifique des CPAS à la gestion des dispositifs existants.

Pour permettre aux CPAS d'intervenir massivement en 2021, il convient en outre d'allonger les délais d'utilisation des montants du FSE 2020 (majorés exceptionnellement de 10 %).

3. L'accès au bien-être pour toutes et tous

- **Amélioration de l'approche globale de la santé des publics les plus vulnérables**

On pouvait lire dans la DPR : « *le Gouvernement mènera une politique de santé en Wallonie articulée entre les secteurs d'aide et de soutien social et des soins* ».

La crise sanitaire a montré de manière criante la nécessité d'adopter une vision intégrée de l'aide et des soins, décloisonnée et centrée sur le trajet de vie de la personne.

A cet égard, la Fédération des CPAS souhaite mettre en évidence la nécessité d'une approche transversale « précarité - santé mentale ». Pour qu'une telle transversalité existe, il est nécessaire d'encourager les intervenants en santé (particulièrement en santé mentale) et ceux de l'action sociale (CPAS et secteur associatif) à prendre en compte ensemble et de façon intégrée les situations et d'agir sur les déterminants de santé.

Il s'agira notamment de soutenir les dispositifs de coordination intersectoriels qui permettront la déclinaison du Plan au niveau local.

- **Accessibilité financière renforcée aux Services d'aides aux familles et aux personnes âgées**

La Fédération des CPAS est en accord avec les propositions formulées à cet égard. Elle attire toutefois l'attention du Gouvernement sur le fait qu'elle sera très attentive à ce que la fixation de barèmes pour les services d'aide aux familles et aux personnes âgées (SAFA) n'implique pas une baisse des moyens de ces services. Par ailleurs, la reprise de l'activé des SAFA a été progressive. Une compensation pour la perte de recette du bénéficiaire a existé jusqu'en mai. Elle devrait être prolongée.

Toujours concernant la question des personnes âgées, la Fédération des CPAS regrette que, dans ses priorités, le Gouvernement n'ait pas retenu l'isolement de ces personnes (douloureusement mis en lumière avec la crise sanitaire). A cet égard, un levier bénéfique consisterait à promouvoir le développement (avec financement et programmation) de maisons communautaires par les CPAS (telles que définies à l'annexe 39 du *Code wallon de l'Action sociale et de la Santé* - Cwass), afin de favoriser la rencontre. Il devrait en exister au moins une dans chaque commune et elles devraient pouvoir solliciter le système de subventions aux services d'aide aux familles et aux aînés (voir expérience des centres de services locaux en Flandre).

Dans une enquête menée en 2013 dans les maisons de repos belges, 49 % des personnes âgées de plus de 70 ans présentaient un risque réel de dénutrition. En outre, 14 % des sondés étaient effectivement en état de dénutrition. Si besoin en était, la crise du COVID-19 a rappelé l'intérêt de l'intervention d'un logopède. L'action d'un diététicien contribue également à améliorer significativement la nutrition en maison de repos.

- **Une optimisation du dispositif de l'insertion sociale**

La Fédération des CPAS salue cette volonté de réforme. Nous attendons ce signal depuis de nombreuses années et les évolutions annoncées semblent parfaitement correspondre à nos attentes.

Nous sommes particulièrement satisfaits de lire que les modalités d'octroi d'agrément devraient être assouplies, qu'une meilleure couverture territoriale est visée, que les modalités d'encadrement (effectivement très strictes) devraient être assouplies et que le lien automatique à l'insertion professionnelle serait repensé.

Il nous semble toutefois manquer une réflexion sur les moyens d'encadrement. En effet, actuellement les SIS bénéficient d'une subvention pour 0,5 ou 1 ETP. C'est insuffisant, et un renforcement en moyens humains présenterait un double avantage : une amélioration de l'accompagnement sur le plan quantitatif et la possibilité de se doter d'équipes pluridisciplinaires contribuant à une amélioration de l'accompagnement sur le plan qualitatif.

4. Une insertion socioprofessionnelle pour toutes et tous

- **Soutien à la mise à l'emploi des publics fragilisés et très éloignés du marché du travail**

La Fédération des CPAS salue la volonté affichée de renforcer le dispositif « article 60/ 61 ». Elle rejoint également l'objectif de simplification de ce dispositif. En effet, tout comme le Gouvernement, les CPAS souhaitent maximiser les chances des personnes de trouver un emploi durable.

A cet égard, la Fédération préconise notamment l'assimilation des périodes de travail en « article 60/61 » à des périodes d'inoccupation, afin de permettre l'accès aux aides « impulsion ».

Focus sur la sortie de la pauvreté au Fédéral

La Fédération des CPAS demande instamment, dans l'intérêt des personnes aidées, à ce que les budgets libérés par le Fédéral (125 millions €) pour faire face aux conséquences sociales de la crise Covid puissent « courir jusqu'en 2021 inclus. Les conséquences sociales seront en effet surtout perceptibles dans les mois qui viennent, il s'agir donc d'anticiper en prévoyant un allongement de la période de consommation des budgets octroyés par le Fédéral au pic de la crise.

Les CPAS ne pourront pas continuer à faire face seuls à la situation si au niveau fédéral, on n'apporte pas une réponse structurelle aux demandes souvent répétées et que les mesures exceptionnelles Covid ne doivent en aucun cas « écraser » :

- L'augmentation du niveau de remboursement du Revenu d'intégration (RI) à 90% ;
- Le relèvement des allocations sociales et des salaires minimaux ;
- La suppression du statut cohabitant ;
- Le maintien de l'autonomie juridique de l'institution ;
- La compensation financière systématique et intégrale lors des transferts de charges vers les pouvoirs locaux.

Personne de contact : Alain VAESSEN, Directeur général de la Fédération des CPAS de l'UVCW – 0495/933 163 - alv@uvcw.be